

Éléments pour un débat sur le voile dit "islamique"

1) Le voile : de quoi parlons-nous ?

Il existe plusieurs types de voiles :

1/ le HIDJAB : le « voile », le « rideau », l' « écran ». Il couvre la chevelure, parfois il entoure le visage entier, ou il est un élément d'un costume plus complet (Inde, Indonésie).

2/ le NIQAB : en général noir. Il couvre tout le visage, sauf les yeux. Considéré comme un voile intégral.

3/ le HAÏK : pièce de tissu attachée à la ceinture que les femmes du Maghreb portaient avec un voile sur le bas du visage, parfois transparent (Cf. Angélique, dans le film « Angélique et le Sultan »).

4/ le JILBAB : propre à l'Arabie Saoudite, il ne cache pas le visage mais couvre l'intégralité du corps.

5/ le TCHADOR (ou TCHADRI) : Lié au chiisme iranien. Bleu, ou noir, plus rarement blanc, il comporte un voile, qui ne couvre pas le visage, et une pièce de tissu sans manches, qui couvre tout le corps. Ce vêtement n'est pas obligatoire cependant, il peut être remplacé par des vêtements amples cachant les formes féminines et par un foulard qui cache les cheveux.

6/ la BURQA : Vêtement bleu couvrant tout le corps, y compris le visage. Une grille de tissu en face des yeux permet aux femmes de voir. Imposé par les Talibans en Afghanistan.

7/ l'ABAYA : robe ample qui enveloppe le corps des épaules aux chevilles.

D'où vient le voile ?

1/ En Assyrie, vers 1000 avant JC, le voile est obligatoire pour les femmes et filles d'hommes libres et pour les prostituées sacrées (sinon, la femme est considérée comme esclave ou prostituée de bas étage).

2/ A Rome, la fille était voilée lors de la cérémonie du mariage.

3/ St Paul conseille aux femmes de couvrir leurs cheveux. Ce conseil deviendra une exigence de l'église catholique : les femmes doivent se couvrir la tête pour pénétrer dans une église, pour assister à la messe.

4/ Dans le Coran, on voit seulement Mahomet de demander à sa belle-fille d'être pudique, un jour où elle lui rend visite un peu trop décolletée. Ce sont les exégètes qui ont exigé le voile, dans des hadiths dits mineurs.

Pourquoi ce voile ?

Les cheveux des femmes ont toujours été considérés comme des objets de séduction, de la plus haute antiquité à nos jours encore. Et les hommes à cheveux longs ont été considérés comme efféminés (N'est-ce pas encore trop souvent le cas?). En 1944, est-ce un hasard si on a tondu les femmes qui avaient fréquenté des Allemands ? Le voile, dans cette optique, serait alors une protection, pour la femme et pour l'homme, contre leur désir sexuel.

2) Le sens du voile

Le voile se retrouve dans presque toutes les cultures. Le voile dit aujourd'hui islamique est antérieur de plus d'un millénaire au prophète Mohammed. « Le tournant du siècle » a été marqué par le 11 septembre 2001. En France le climat de peur irrationnelle (phobie) d'un danger islamique a caractérisé le contexte de la loi du 15 mars 2004 contre le port du voile par les élèves de l'école publique.

Dans la société française post coloniale un racisme « à peine voilé » s'est exprimé envers les populations musulmanes et une hostilité à l'islam. Mais ceci s'est combiné avec plusieurs facteurs :

- la perception de tout affichage de différences comme contraire à l'universalisme républicain français,
- une connaissance primitive de l'islam avançant l'impossibilité de concilier islam et laïcité,
- l'acceptation du foulard comme contradictoire avec les libertés sexuelles et les droits des femmes, voire comme une trahison de la nécessaire solidarité des femmes résistant aux courants intégristes.

Il ne s'agit pas de nier l'existence de courants intégristes et de se taire sur leurs violences mais de comprendre les facteurs poussant à l'affirmation publique d'une « identité musulmane » ? En France, avec le regroupement familial cette population est passée de 1 à plus de 6 millions en 30 ans, d'où une augmentation des femmes voilées.

On peut aussi s'interroger sur les causes d'une affirmation identitaire. Alors que les courants « salafistes » poussaient au repli communautaire et exigeaient le port de la burqa, toute une nouvelle génération, née en France, aspirait à la réalisation des droits républicains proclamés. Le constat des discriminations au faciès et au prénom dans l'emploi, le logement, la vie quotidienne a poussé cette génération à assumer une « identité » à facettes multiples en réaction à la non application de l'égalité des droits. D'autre part, dans le contexte de l'après 11 septembre, on voyait aussi s'exprimer une affirmation identitaire musulmane à la fois critique des attentats d'Al Quaida et de la montée d'une islamophobie arrogante légitimant les guerres impérialistes contre « le terrorisme ». Enfin la loi de 2004 a fait que les femmes voilées se sont fait agresser et/ou exclure des divers espaces publics au nom d'une « laïcité » de plus en plus restrictive, alors que nombre d'entre elles se revendiquaient de la laïcité et de l'égalité des droits entre hommes et femmes et contre les violences intégristes.

Certes le voile musulman n'est pas un simple vêtement, mais un signe religieux. Les doctrines et pratiques dominantes associent le voile à un rapport de contrôle et de domination du mari sur la femme et une division des rôles légitimés par des différences physiques « naturelles ». Mais il s'agit aussi d'un rejet du traitement de la femme comme « objet sexuel » reconnaissant en islam a sexualité féminine hors procréation.

L'exigence de contextualisation et d'interprétation, revendiquée comme « coranique » par les courants réformateurs non littéralistes, accompagne un développement international d'un « féminisme musulman » associé à la scolarisation massive des femmes et à leur accès croissant aux savoirs religieux. On ne peut donc « désigner » globalement « le » sens du port du voile qui est, en dernier ressort, celui que les femmes lui donnent.

Une citation pour terminer ce paragraphe :

« Les principes qui régissent la loi de 1905 (dite de séparation de l'église et de l'état) sont à la fois de distance mais aussi de protection des religions en tant qu'expression de la liberté de pensées et de croyances » Robert Bistolfi.

3) Sans conclure...

Ce débat reste largement ouvert et il ne sera pas clos avant longtemps. Avant de donner des pistes de positionnement, un rappel et un constat partagé.

Il y a maintenant soixante ans, le 13 mai 1958 à Alger, la foule, soutenant le maintien de l'Algérie française, exigeait aussi, souvent par la violence, que les femmes musulmanes abandonnent le voile. Quelques années après en métropole (comme on disait à cette époque) les femmes algériennes vivant dans les bidonvilles ne portaient pas systématiquement le voile. En témoigne entre autres les images des femmes témoignant dans le film « Octobre à Paris ».

Et le constat partagé c'est qu'il y a quelques dizaines d'années, le port du voile était surtout le fait des femmes âgées et cela ne dérangeaient personne. C'est dans le contexte marqué par la discrimination croissante contre les « immigrés », par les violences racistes, auxquelles a répondu la « marche des beurs », que le port du voile s'est répandu notamment parmi les jeunes femmes.

Dans ce contexte nous pouvons dire que, sur les voiles intégraux, nous sommes totalement contre, car c'est une prison, un enfermement pour les femmes et que le hidjab nous semble finalement plus un signe identitaire que religieux. Donc, il ne faut pas dramatiser, pas le stigmatiser, même si c'est difficile car nous savons que bien des femmes sont mortes pour avoir refusé de le porter. Il faut continuer à discuter avec celles qui le portent, mais l'abandon ne pourra venir que d'elles.

Deux articles sur le sujet de Catherine SAMARY (www.quefaire.lautre.net) :

« Lutter contre l'islamophobie et contre les intégrismes » Que faire novembre-décembre 2010 et
« La laïcité n'est pas antireligieuse... » Que faire mars-avril 2010